

Supplément hebdomadaire des
DOCUMENTS du PROGRÈSADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
Lausanne

3, Jumelles — Tél. 12-44

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
et pour l'organisation de son progrès »

Comité d'action suisse de la Ligue : Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTRÉQUIN, prés. du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.
Président de la Ligue : Dr R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LONGUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, ancien ministre de l'Instruction publique, Lisbonne, etc.
Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité d'action, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

ABONNEMENTS :Edition hebdomad. : Suisse,
3 fr. par an ; autres pays,
5 fr. par an.Avec la Revue internationale
« Les Documents du Progrès » :
France et Suisse, 7 fr. par
an ; autres pays, 10 fr. par an.
Le numéro : 5 cent.

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Ligue pour la Défense de l'Humanité et pour l'Organisation de son Progrès

La prochaine assemblée générale de notre Association se réunira dimanche 3 octobre, à 10 h. du matin, à l'Hôtel Bristol, à Berne.

Ordre du jour :

1. Délibération sur la modification des statuts de l'Association et sur le transfert de son siège en Suisse. (Une majorité des deux tiers des assistants est nécessaire, d'après le § 11 des statuts, pour qu'un vote pareil soit valable.)
2. Rapports du président et du Comité d'action suisse — nommé le 29 janvier 1915, par les délégués des sections autonomes de l'Association en Suisse, constituées conformément au § 16 des statuts — :
 - a) sur les travaux de l'Association depuis le début de la guerre ;
 - b) sur la gestion financière.
3. Règlement nouveau des relations financières entre l'Association et les revues et journaux qui paraissent comme ses organes et comme ceux de l'Institut international pour la diffusion des expériences sociales.
4. Renouvellement du Comité de direction.
5. Propositions éventuelles des membres.

Au début de la guerre, il nous a paru plus approprié de ne convoquer une assemblée générale ordinaire qu'après la conclusion de la paix et après le rétablissement des conditions normales du trafic international. Cette assemblée aurait alors délibéré sur la question importante du transfert du siège en Suisse et sur la modification des statuts — élaborés en conformité de la loi française de l'année 1901, votés par l'assemblée générale qui s'est réunie à Paris le 26 décembre 1912 et déposés à la préfecture de police —. Mais la longue durée de la guerre et les multiples antithèses de l'époque nous obligent à pourvoir notre Association dès à présent de sa forme légale nouvelle.

Nous invitons très cordialement tous nos membres résidant soit en Suisse, soit dans les autres pays, à venir nombreux à l'assemblée générale, ou bien, en cas d'empêchement, de donner procuration pour les votes de l'assemblée à un autre membre disposé à venir personnellement (comme c'est prévu au § 11 de nos statuts).

Le président : Dr R. BRODA.

La fomentation de la haine entre les peuples

par le baron de WRANGEL (de Russie).

Qu'on ne me soupçonne pas d'être désireux d'empêcher par des mesures policières l'expression libre des opinions et des idées. Mais je suis convaincu — et bien des personnes éminentes partagent mon avis là-dessus — qu'une restriction de la liberté presque illimitée de mentir, de calomnier, d'offenser les individus et les institutions, dont jouit actuellement la presse, ne serait qu'un bienfait pour l'humanité en général et pour la presse honnête surtout. La liberté de la presse

est un élément essentiel de notre civilisation et il serait superflu d'en énumérer ici les avantages ; mais cette liberté présente aussi des dangers qu'il faut bien envisager en se demandant si l'on ne pourrait pas les amoindrir sans toucher aux avantages.

L'INFLUENCE de la presse est énorme, sa RESPONSABILITÉ minime.

On peut dire sans exagération que chaque Européen, à peu d'exceptions près, forme ses opinions sur la politique extérieure, surtout sur les faits et les commentaires que lui fournit son journal. Il est bien restreint le nombre de personnes dont les opinions et les sentiments politiques soient indépendants de ce que dit leur journal de prédilection. Et ce journal, s'il veut retenir sa clientèle, n'est-il pas poussé à flatter la vanité et les préjugés de classe, de parti, de nation, à laquelle appartiennent ses lecteurs ? En dénigrant les adversaires on paraît se rehausser soi-même ; en se donnant l'air d'un critique sévère on en impose à ceux qui ne savent pas discerner le faux du vrai ; en colportant des nouvelles sensationnelles on flatte la curiosité du public et on satisfait le désir des gens de paraître mieux informés que leurs voisins.

Ce sont là les tentations et les dangers bien connus auxquels le journaliste consciencieux doit tenir tête en soutenant la lutte avec des concurrents moins scrupuleux.

Il n'y a qu'un moyen efficace pour diminuer l'influence néfaste d'une presse qui vit de chauvinisme et de scandale, c'est d'en augmenter la responsabilité judiciaire pour délits de calomnie et d'insulte, ainsi que pour la propagation de fausses nouvelles, même des fausses nouvelles lancées de bonne foi mais sans les précautions nécessaires pour les vérifier. Les lois actuelles sont tout à fait insuffisantes pour garantir l'honneur et la réputation de chacun contre les attaques d'un adversaire sans scrupules qui dispose d'un journal. On sait bien qu'un procès en diffamation ou injures est un martyre auquel personne ne voudrait s'exposer sans nécessité absolue, surtout si la personne attaquée jouit de la notoriété publique. Non seulement ses actions et ses intentions sont mises en cause, mais sa vie privée, ses relations de famille sont livrées à la publicité et traînées dans la boue. Il y a des insinuations mensongères et des indications louches difficiles et même impossibles à réfuter, qui suffisent pour empoisonner le reste de la vie d'un homme sensible. Notre vie, même notre propriété, sont efficacement protégées par la loi, tandis que notre honneur, bien plus précieux que l'un et l'autre, ne l'est pas. C'est une anomalie qui ne doit pas durer.

Et comme l'honneur de chaque individu doit être protégé mieux que ce n'est le cas, il faudrait aussi empêcher d'insulter impunément des peuples entiers, des classes et des institutions.

Pour ces délits de presse, il faudrait instituer une cour spéciale auprès du Tribunal d'arbitrage international de La Haye en faisant accepter par tous les gouvernements, membres de la Confédération européenne future, une loi réglant la procédure judiciaire, la nature des délits de presse et les peines correspondantes.

Il me paraît désirable que les délits de presse dont il est question soient punis par de fortes

amendes évaluées en relation du tirage de la feuille incriminée. Si une loi uniforme pour ce genre de délits était acceptée par tous les Etats de l'Europe, il faudrait que, contre les arrêts des cours locales, on puisse en appeler à une cour suprême faisant partie du Tribunal international dont les arrêts seraient définitifs. Cette juridiction spéciale fournirait un moyen efficace pour empêcher la presse d'abuser de son influence au détriment des bonnes relations entre les peuples et de l'honneur et de la tranquillité des individus.

Pendant cette guerre, dans tous les pays belligérants, même dans les plus libres, comme la Grande-Bretagne et la France, on a introduit la censure, non seulement pour la presse, mais même pour la correspondance privée. On l'a fait et les peuples la tolèrent sans murmures, dans l'intérêt de la guerre. Serait-ce trop demander que, dans l'intérêt d'une paix durable, la presse de tous les pays subisse une responsabilité plus sérieuse pour des délits strictement définis et jugés en dernier lieu par une cour suprême offrant toutes les garanties de sa compétence et de son impartialité.

La presse honnête, j'en suis persuadé, nous prêterait son appui, si efficace et si indispensable, pour établir une paix durable, basée sur l'estime mutuelle des peuples et sur une disposition bienveillante envers les particularités et les faiblesses des autres.

Et, pour conclure, permettez-moi de vous rappeler une observation quotidienne, bien banale, mais qui me paraît décisive pour la question traitée. Chacun de ceux qui haïssent aujourd'hui de plein cœur et, comme ils le supposent, à tout jamais, le peuple ennemi, a eu avant la guerre l'occasion de rencontrer plus ou moins souvent des individus de ce même peuple. En les rencontrant, il a peut-être éprouvé une certaine répulsion plus ou moins forte selon ses dispositions individuelles, selon son point de vue plus ou moins large ou restreint. Si l'occasion s'est présentée pour que de la rencontre passagère s'ensuivent des relations durables et même intimes, on peut être sûr que la répulsion primitive, causée principalement par des différences toutes superficielles et souvent factices, fait place à l'estime et même à l'affection et que la haine générale ayant pour objet un peuple entier se trouve inapplicable aux individus en particulier. Si ce fait, sur lequel j'attire votre attention, n'était la règle générale, la pénétration pacifique d'un peuple par l'autre, tant déplorée par quelques-uns, et les relations multiples qui existaient entre les différents peuples avant la guerre, n'auraient jamais pu s'établir. LES PEUPLES N'ONT PAS CHANGÉ D'UN JOUR A L'AUTRE. Est-ce que le naturel véritable des hommes ne se montrait pas pendant ces années de relations quotidiennes et vient-il seulement d'être reconnu le jour où la guerre a éclaté ? Ne suffit-il pas de poser cette question pour la résoudre ?

Faisons donc la conclusion indiquée par le bon sens, considérons la haine collective comme une maladie contagieuse, comme une des épidémies engendrées par cette guerre et qui devra être combattue par les efforts collectifs de tous ceux qui veulent aider au progrès de l'humanité.

(Fin.)

Un membre du Parti socialiste de France nous prie de publier le rapport suivant d'une des Fédérations du Parti socialiste unifié, rapport qui a été soumis aux groupes parlementaires socialistes et qui nous paraît garder toute son actualité, quoique daté du 15 mai 1915. (1)

Rapport

La Fédération de la Haute-Vienne du Parti socialiste, après examen de la situation générale créée par l'état de guerre, a résolu d'adresser à la Commission administrative permanente, au Groupe socialiste parlementaire et aux Fédérations un rapport résumant sa pensée et son jugement sur les événements.

La mobilisation a incontestablement jeté le plus grand trouble dans les organismes du Parti. Fédérations, sections et groupes, ont été subitement privés d'un grand nombre de leurs éléments. Il en est résulté une notable diminution de l'activité et de la vitalité du socialisme français. D'autre part, il a fallu renoncer totalement, du fait de la guerre, aux formes habituelles et au caractère constant de la propagande et de la lutte.

Mais tout en tenant compte, dans la plus large mesure, de ces considérations, on peut se demander si véritablement le nécessaire a été fait pour maintenir un rapport étroit, un contact utile entre les membres et les organisations du Parti, de façon à assurer, malgré les difficultés certaines qu'on y devait rencontrer, à la fois un maximum de vitalité et de cohésion de tous les camarades restés capables d'action et un maximum d'initiative, de participation et de contrôle de tous pour les décisions et les attitudes à prendre. Ainsi se serait dégagée malgré tout la pensée collective du Parti, dont la C.A.P. et les organismes centraux avaient le devoir de s'inspirer.

Certes, les Fédérations auraient pu faire montre de plus d'activité. Elles ne l'ont pas fait. Elles ont eu tort.

Mais il faut dire à leur décharge que, conformément d'ailleurs à un usage courant, elles étaient en droit d'attendre une impulsion énergique de la part de ceux qui, depuis neuf mois, administrent et agissent en notre nom.

En toute cordialité, nous exprimons le regret que nos amis de la C.A.P. n'aient pas mieux recherché les inspirations et les appréciations de ce qui restait de la France socialiste.

On est en droit de supposer que certaines attitudes eussent été légèrement différentes. En tout cas, ceux qui, de bonne foi, nous engageaient historiquement, au cours des tragiques événements actuels, par des documents qui resteront, eussent été à couvert.

Mais, sans plus récriminer sur le passé, nous voulons aborder la situation présente.

Voici neuf mois de guerre écoulés et aucun résultat militaire décisif n'est intervenu d'aucun côté.

Ce que l'on sait bien, toutefois, c'est que chaque jour qui passe accumule des ruines nouvelles et aggrave très sérieusement les conditions dans lesquelles les prolétaires se trouveront au lendemain de la cessation des hostilités.

Ce que l'on sait aussi, c'est que, sans cesse, des milliers de victimes tombent sans que la victoire, dans le sens où beaucoup l'entendent, apparaisse.

Avec angoisse, nous évoquons l'état d'épuisement et de ruines où sera plongé notre pays si la guerre se prolonge des mois encore.

Ainsi nous sommes amenés à souhaiter, dans l'intérêt du socialisme, de la classe ouvrière et de notre patrie, la fin de la guerre.

Bien entendu, nous ne réclamons pas la paix à tout prix. Nous ne proposons pas par exem-

ple, d'abandonner la Belgique et les régions françaises envahies aux occupants.

Nous avons au cœur autant que quiconque le légitime souci de notre indépendance et de notre dignité nationales.

Mais nous ne pensons pas que ce soit le rôle du Parti socialiste de pousser à la guerre à outrance, d'adopter une allure belliqueuse et de fermer les oreilles à toute rumeur de paix.

Nous ne pensons pas que ce soit son rôle, à la proposition de socialistes étrangers de convoquer en un congrès les sections des pays neutres de l'Internationale et de provoquer une réunion plénière du B.S.I., de répondre par ces mots :

« Représentant un parti dont la nation est belligérante, la C.A.P. laisse aux sections des pays neutres le soin de juger si une réunion de leur part présente en ce moment le caractère de l'opportunité et de l'utilité.

« Relativement à une réunion du Bureau socialiste international, la C.A.P. se prononce à nouveau très fermement pour la négative, une telle réunion, dans les circonstances actuelles, n'est pas possible matériellement et n'est pas souhaitable moralement. Comme la C.A.P. l'a déjà formulé, sa tenue irait à l'encontre même du but que peuvent se proposer ses partisans les mieux intentionnés. »

Même si nous ne nous trouvons pas, comme Français sinon comme socialistes, tous satisfaits de l'attitude passée de certains socialistes des pays neutres, nous jugeons que ce n'est pas une raison suffisante pour décourager par avance les efforts de ceux qui voudraient hâter la paix en Europe et qui, un peu tardivement, — c'est surtout le reproche qu'on peut leur faire — veulent respecter les décisions de nos congrès internationaux.

La résolution du congrès international de Stuttgart, en 1907, demandait aux classes ouvrières des pays concernés, à leurs représentants dans les Parlements, aidés du B.S.I., si une guerre éclatait, de s'entremettre pour la faire cesser promptement.

Le congrès international de Bâle en 1912, sur le même sujet, précisait mieux encore :

« L'Internationale redoublera d'efforts pour prévenir la guerre par sa propagande toujours plus intense, par sa protestation toujours plus ferme.

« Le congrès charge à cet effet le Bureau socialiste international de suivre les événements avec un redoublement d'attention et de maintenir, QUOI QU'IL ADVIENNE, les communications et les liens entre les partis prolétariens de tous les pays. »

Opposer une fin de non recevoir à ceux qui ont pris au sérieux les résolutions de nos congrès internationaux, à la minute même où ils tentent de s'y conformer, nous a paru regrettable.

Plus regrettables encore nous ont paru les propos de militants, considérés par l'opinion comme nos porte-paroles autorisés, qui, tantôt répondant à la campagne d'adversaires obstinés de la classe ouvrière, prononçaient, tout au moins de façon prématurée, la condamnation des socialistes allemands et atteignent aussi l'Internationale, tantôt reprenant la formule « jusqu'au bout », entretenaient une équivoque dangereuse.

Qu'entend-on par là ?

Veut-on refuser tout crédit à ceux qui désiraient profiter de l'occasion possible de mettre fin aux hostilités par une « paix honorable » et proclamer qu'un traité avec l'Allemagne sera seulement à envisager le jour où le peuple allemand aura fait un 4 Septembre, débarqué son Empereur et fondé une République ? Entend-on subordonner la paix à l'écrasement du militarisme allemand qui, comme tous les militarismes, ne pourra disparaître que par l'action des classes ouvrières s'exerçant dans le cadre national ? Se propose-t-on, d'autre part, de ne terminer la guerre que lorsqu'il sera possible d'imposer aux empires du centre de l'Europe la libération des nationalités qu'ils oppriment cependant que les pays alliés en maintiendraient d'autres en tutelle ?

Cette façon de conditionner d'hypothèses, certes désirables mais tout à fait problématiques, les pourparlers de paix est jugée par nous inadmissible, parce qu'elle ne tient pas assez compte des réalités de tous ordres et qu'elle s'écarte de la façon socialiste de concevoir en ces matières.

Sommes-nous donc disposés à une paix humiliante, à une paix « coûte que coûte » ?

Non, nous ne voulons pas aller « jusqu'au bout » non plus dans cette direction.

Ce que nous désirons, nous le formulons en ces termes :

Que le Parti socialiste français n'ait pas, par la plume de quelques-uns des journalistes qui écrivent en son nom, un rôle tellement belliqueux et fanfaron qu'il frise le chauvinisme ;

Qu'il ne décourage ou ne désavoue aucune des tentatives qui pourront être faites par des sections socialistes d'autres pays pour rechercher les moyens d'en finir avec cette boucherie effroyable où coule à flots le sang des peuples innocents et victimes ;

Qu'il tende une oreille attentive à toute proposition de paix d'où qu'elle vienne, étant entendu que l'intégrité territoriale de la Belgique et de la France ne saurait être contestée dans les bases de discussion ;

Que la C.A.P. s'efforce de rétablir des relations plus suivies et plus étroites entre les divers organismes du Parti, afin qu'une participation à la vie intellectuelle du socialisme français et un contrôle plus actif sur sa direction puissent être efficacement exercés par tous les camarades ;

Qu'enfin tout le Parti soit unanime à protester contre les abus intolérables d'une censure empêchant à chaque instant l'expression de la pensée socialiste et les nécessaires répliques aux injures et aux provocations réactionnaires ; unanime aussi pour énergiquement réclamer la permanence du Parlement, l'étude immédiate et le vote rapide des propositions de lois consécutives aux événements de la guerre, la recherche, dès maintenant, des conditions par lesquelles on procédera aux efforts de relèvement économique et de développement social de notre pays plus menacé que tout autre par la prolongation de la guerre.

Telles sont les réflexions que la Fédération socialiste de la Haute-Vienne croit devoir transmettre à la C.A.P., au groupe socialiste parlementaire et aux Fédérations. Elle le fait dans un esprit complet de camaraderie et de bienveillance, sans avoir la prétention de faire la leçon à qui que ce soit, désireuse seulement d'indiquer, selon ses vues, la direction qu'elle juge bonne pour que le socialisme de France puisse, dans l'histoire, apparaître comme un grand Parti, digne de sa nation qu'il aime et défend, digne aussi de l'Internationale ouvrière à laquelle il entend, pendant comme après la guerre, rester fidèlement attaché.

La Commission administrative :

André Arnoux ; Léon Berland, conseiller municipal ; Léon Bétouille, député, maire de Limoges ; Albert Chauly ; Achille Fèvre, conseiller général, adjoint au maire de Limoges ; Emile Fougères, président du Conseil d'arrondissement, conseiller municipal ; Eugène Gaillard, adjoint au maire de Limoges ; Louis Grandjean, conseiller municipal ; Pierre Hébras, conseiller municipal ; Jean Parvy, député, conseiller général ; Henry Penot, conseiller municipal ; Adrien Pressemane, député, conseiller général, conseiller municipal de Saint-Léonard ; Jean Rougerie, conseiller municipal ; Henri Sarangeac ; Baptiste Sauve, conseiller municipal ; Sabinus Vallière, député, conseiller général, adjoint au maire de Limoges.

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi.

(1) Des délégués de nombreuses organisations socialistes des divers pays se sont réunis récemment en Suisse comme on sait pour préparer une action concertée de l'Internationale ouvrière.
N. de la réd.